

## **Reprise des expulsions : tout le monde concerné**

**Le 15 mars, fin de la trêve hivernale, des milliers de locataires vont être expulsés de leur logement. Face à la reprise de cette pratique honteuse et moyenâgeuse, la CNL appelle à participer massivement à la journée d'action du 13 mars contre les expulsions.**

Alors que les chiffres du mal logement font état d'une situation de dégradation alarmante, que le nombre de ménages en situation d'impayés augmente, que plus d'1,4 millions de demandeurs attendent un logement social, les expulsions locatives vont reprendre.

Aux difficultés des familles pour accéder et se maintenir dans un logement, le gouvernement répond par un désengagement financier accru dans la construction de logements sociaux et l'aide aux personnes. De plus, avec la loi Boutin, le gouvernement et sa majorité ont mis en place une véritable machine à expulser : réduction du délai d'expulsion de trois à un an, formes d'expulsions déguisées avec l'abaissement des plafonds de ressources et la remise en cause du maintien dans les lieux dans le logement social, sans parler de l'application du surloyer. Toutes ces mesures, ajoutées aux difficultés économiques et sociales toujours plus grandes des ménages, vont avoir des conséquences dramatiques.

La Confédération Nationale du Logement organise actuellement une semaine d'initiatives contre les expulsions. Le temps fort de cette semaine d'action aura lieu le 13 mars prochain. Organisatrice du rassemblement national prévu à 15h, place de la République à Paris, la CNL appelle ses militants, ses organisations, les usagers du logement et plus largement les citoyens à participer activement aux manifestations prévues pour dire non aux expulsions et réclamer les moyens indispensables pour les familles et le logement social.

### **La CNL demande :**

- la mise en œuvre d'un Service public national et décentralisé du logement et de l'habitat
- le gel des loyers dans tous les secteurs locatifs
- la revalorisation de 25 % des aides personnelles et la prise en compte dans le calcul de la totalité du coût des charges locatives
- la construction annuelle de 180 000 logements locatifs véritablement sociaux,
- l'arrêt de toutes les saisies, expulsions, coupures d'eau, de gaz et d'électricité
- la garantie et l'amélioration du statut d'occupation des locataires

### **A propos de la Confédération Nationale du Logement (CNL)**

Première organisation nationale d'habitants avec 80 000 familles adhérentes et 725 représentants élus dans les Conseils d'administrations des organismes HLM et EPL, sa mission principale consiste à défendre l'intérêt des locataires et des accédants à la propriété. Elle milite pour un droit au logement pour tous. Fondée en 1916, la Confédération Nationale du Logement est une association de consommateurs agréée. Elle siège dans toutes les instances concernant le logement et la consommation.